



Projet d'école entre nécessité et folie furieuse

En préambule, il serait temps de donner de la cohérence et de la visibilité en ce qui concerne les heures dues et leur organisation.

En plus des 108 heures viennent s'ajouter les 3 heures pour les nouveaux programmes, les 2 h pour les projets d'école (qui en réalité sont inclus dans les 108 h, faisant partie des 24 h prises sur l'AP), les heures pour la journée de solidarité (6 h pour certaines écoles, 5 h et quelques minutes pour les 20% d'écoles passées aux nouveaux rythmes).

En plus de l'organisation de la fin de l'année scolaire, des inscriptions et des répartitions pour la prochaine rentrée, de l'accueil des nouveaux arrivants en PS et en CP, de la gestion des liaisons GS/CP, CM2/6ème, les directeurs se voient contraints d'ajouter aux 108 h déjà planifiées des réunions bien difficiles à placer dans un calendrier déjà surchargé.

Nous, enseignants, directeurs et parents d'élèves aimerions tant que M. le Ministre, M. le Recteur et M. le DASEN, dans leur sagesse, élaborent des calendriers scolaires non problématiques, avec deux journées de pré-rentrée clairement établies, mettant en place une cohérence des heures de concertation, tenant compte, dès le début, des jours fériés et des ponts, respectant une certaine forme d'égalité entre les académies, et prenant en charge la fatigabilité des élèves au delà de 7 semaines de classe.

Concernant les imprimés des Projets d'école de l'académie de Poitiers, les directeurs et les enseignants sont indignés par le nombre de cases à remplir, par l'impossibilité de répondre à différentes demandes administratives, par l'inutilité de cette corvée.

En effet, les indicateurs proposés sont peu utiles, pauvres, redondants et pour certains subjectifs.

1/ Le bilan des acquis de la maternelle : Ce document (ou son cousin) est déjà rempli pour chaque élève et chaque enseignant de l'école élémentaire en tient déjà compte dans sa pédagogie. La quantification, ici, nous semble tout à fait contre-productive. Les

réunions de liaison entre le cycle 1 et le cycle 2 et le travail des équipes ne permettent-elles pas, déjà, de prendre la mesure des difficultés ou des réussites de manière plus générale ? (réunion GS/CP, dossiers transmis à l'élémentaire)

Notre conseil : chacun remplira ce qui lui semble utile dans l'écriture de son propre projet d'école.

2/ Parcours et accompagnements : A qui et à quoi peuvent bien servir tous ces chiffres ? Pourquoi revenir sur les 4 années précédentes ?

Ce tableau est un travail de statisticien !

Que le nombre de PPRE correspondant au nombre des élèves en souffrance et à prendre en charge de manière spécifique, soit, mais que son évolution dans un sens ou dans l'autre, entre deux années consécutives, puisse être attribué au travail fourni et/ou à la qualité de l'enseignement et du projet d'école n'a absolument aucune réalité. De plus, les PPRE pouvant être mis en place pour une période seulement, ce comptage par année scolaire est obsolète. Enfin, la nature profonde du PPRE est d'être un document personnalisé, rendant compte de difficultés d'un enfant, le concernant lui et sa famille de façon confidentielle, et il serait inconvenant de s'en servir comme d'une donnée statistique dans un but évaluatif.

Notre conseil : remplir les cases de l'année 2013/2014 qui vous sont utiles... sauf dernière ligne. Nous sommes totalement opposés à l'idée que ces stages soient un moyen de lutter contre l'échec... A quoi serviraient donc les vacances sinon à prendre du recul et à se reposer ?

3/ Les APC : Il y a déjà un document relatant les activités proposées, les enfants concernés et une évaluation de prévue. Nous pensons qu'il suffit de le joindre au projet d'école. (Rappelons que leur mise en place ne date que de cette rentrée puisque les **activités complémentaires** ont remplacé les **aides personnalisées**. De plus, ces activités soumises à l'approbation des familles ne concernent pas tous les élèves de l'école. Il ne devrait donc pas en être question ici, voir point n°8)

De plus les APC n'ont plus exactement les mêmes objectifs que l'aide personnalisée. En effet, la participation des élèves aux APC peut concerner des activités mises en place autour du projet d'école et non systématiquement en réponse à une difficulté particulière. Il est incompréhensible d'utiliser le nombre d'enfant concernés comme un indicateur.

4/ indicateurs complémentaires : cf. 2eme chapitre de l'article pour les lignes absences, équipes éducatives, signalements, accidents. >rempli au fur et à mesure de l'année et archivé à l'école.

Ordinateurs, organisation matérielle, tablettes et tableaux interactifs... Tiens voilà un indicateur intéressant quand on prétend “faire entrer l'école dans l'ère du numérique.”

Mais le projet d'école va-t-il permettre de façon magique à équiper toutes les écoles du pays de manière à pouvoir mettre en place le projet du ministère ?

Cet indicateur va-t-il également déboucher sur une formation solide de tous les enseignants du 1er degré pour une maîtrise de tous ces outils ?

Nos conseils : Remplissez clairement ces données et ne vous gênez pas pour joindre vos demandes, vos questions, vos remarques, l'âge de vos ordinateurs, l'historique de vos démarches personnelles pour mettre en place des ordinateurs, opérer la maintenance, les billets dépensés par la coopérative pour remplacer les souris, les alimentations, les clés USB... et les heures passées à aider vos collègues noyées dans les méandres du Web ou en difficulté pour relever leur courrier professionnel...

Il serait bon, en effet, que cet indicateur débouche sur une réflexion approfondie sur la place et le rôle de l'administration pour obtenir des ordis pour les classes au delà du plan Aire, sur l'utilisation concrète des résultats des enquêtes menées par les circonscriptions, sur la formation continue indispensable, sur les postes de techniciens nécessaires... Il serait bon, en effet, que le ministère reconnaisse enfin qu'il a mis, une fois de plus, la charrue avant les bœufs...

Participation aux élections : Un indicateur pédagogique ? Mais de qui se moque-t-on ? De plus ces données sont envoyées aux inspections à chaque élection.

Dans le doute, nous conseillons de remplir la case école / oct 2013.

5/ Diagnostic à partir de l'état des lieux

*(le **diagnostic** est le raisonnement menant à l'identification de la cause à l'origine) d'une défaillance, d'un problème... à partir des caractères ou symptômes relevés par des observations, des contrôles ou des tests.)*

Il y a le diagnostic électrique, parasitaire, énergétique, médical... et le diagnostic pédagogique!!!)

Au début des projets d'école, les axes étaient définis par l'école. Normal puisque c'est un projet d'école. Ils se définissaient aussi à partir d'un état des lieux.

Depuis 1989, l'école a fait l'objet d'un certain nombre d'états des lieux alors que les élèves et souvent les enseignants ont changé. D'ailleurs, l'administration a dû en garder des copies parce que cette année, il ne reste que deux cases à remplir : réussites de l'école / Domaines de mobilisation de l'équipe.

De toute façon les axes sont déjà définis. Chacun d'eux est une belle phrase rappelant à quoi sert l'école et ce que veut le ministre. Très bien !

Axe 1 "les instruments fondamentaux de la connaissance !" *ouahou !!!*

Axe 2 "différenciation et hétérogénéité" *nouveau ???*

Axe 3 "Cohérence et continuité du parcours de la maternelle au collège" *Parlons-en...*

Mais alors, si tout est défini, pourquoi écrire un projet d'école ? Poursuivons...

6/ Définir les modalités de chaque axe.

C'est facile, il faut répondre aux questions ! On l'a déjà fait d'autres années, y'a qu'à recopier (*ou couper/coller !*)

Mais ça ne va servir à rien... ça n'apporte rien de plus à ce qu'on fait déjà... c'est de la paperasse...et surtout, il y a peu de chance pour que cette feuille permette à tous les élèves de réussir à coup sûr...d'accord mais on est payé pour ça !

Alors nos conseils : Une petite réunion pour un brainstorming de ce qu'on fait déjà. Retenir une proposition cohérente pour chaque axe et détailler ou non. (Autrement, repiquer dans les anciens)

Et c'est fini ? Ben non ! Y'a le volet culturel...

7/ Volet culturel

Mais ce n'est pas un axe du projet d'école ? Pas tout à fait, c'est un axe du projet Peillon. C'est à dire, un moyen d'harmoniser, de programmer, de réfléchir avec les autres partenaires et notamment les animateurs des temps périscolaires.

Le temps périscolaire n'est pas obligatoire : Il ne va concerner qu'une partie des enfants. On aurait peut-être dû y inclure les familles de ces enfants pour qu'ils s'occupent du volet culturel en respectant la feuille de route du PEDT...

Autre problème : Quand va-t-on rencontrer ces personnels pour faire ce travail de liaison ? Sur quelles heures ? Et si on y arrive, comment va-t-on réussir les négociations ? "Moi je voudrais aller au cinéma. Je vous laisse le musée..."

Et concernant les modalités, peut-on considérer que le travail en animation est le même qu'à l'école ? Comment parler le même langage quand on n'a absolument pas les mêmes objectifs ?

Ne serait-il pas préférable de laisser à chaque enfant le soin de se constituer son parcours, sa mémoire, sa culture ? Il ira deux fois au musée ? Formidable, il aura deux angles de vue différents !

Notre conseil : Chaque enseignant-e indique le ou les projets qu'il-elle mène dans sa classe. On les glisse dans le tableau. On donne une copie au centre culturel, mairie... qui complète avant le... ou pas.

Étrangement, le volet culturel est le seul thème qui relie scolaire et périscolaire... Et pourtant, cette nouvelle donne mérite bien d'autres sujets d'échanges. Outre les activités sportives, certaines mairies proposent également des langues étrangères, par exemple...

Enfin, le simple fait de s'occuper des mêmes élèves demanderait bien d'autres mises au point et de l'harmonisation.

N'hésitez pas à en faire la remarque sur papier libre joint au projet d'école.

8/ Il y a encore le volet APC.

Il ne pouvait pas être inclus aux 3 axes puisque ces heures sont soumises à l'autorisation des familles... donc ne concernent pas tous les élèves. (alors pourquoi le bilan y est inclus ?)

Horreur : les APC commencent encore par un gros mot : repérage des élèves !

Mais si moi, je veux que tous mes élèves profitent d'activités pédagogiques différentes et complémentaires en petits groupes, ce qui est mon DROIT... je mets quoi dans repérage ?

Et si on repère, c'est que ces enfants ont de réelles difficultés d'apprentissage. Il faut se rendre à l'évidence : sans spécialisation, nous enseignants, ne sommes pas capables, même avec des petits groupes, d'aider ces élèves à sortir de l'échec. Pire, nous sommes souvent les représentants de l'institution qui a généré le problème. Plus d'école pour mieux d'école ? Ça ne fonctionne pas !

Ce que vous ne trouverez pas, hélas, dans l'imprimé du projet d'école :

Le RASED : N'oublions pas de mentionner l'utilité (indispensable) de leurs interventions et/ou le manque de temps qu'ils peuvent consacrer à l'école... Ils ont un rôle à jouer dans les 3 axes même si l'administration n'en parle pas. Il ne faut pas les laisser s'échapper au profit des pôles de circonscription.

Où donc est l'axe 4 co-rempli avec les IEN sur la place de l'enseignant, sa lecture du projet, son intérêt, les 3 actions que l'IEN va mettre en place pour assurer la réussite des enseignants, leur ressenti dans le cadre des risques socio professionnels, avec quel

financement, avec quel support pour faire acheter les ordinateurs par la mairie par exemple ?

Bref vous êtes où, vous, vous nos administrateurs ? Quels sont vos résultats, vos réussites et vos échecs ? Est-ce que vos analyses et vos actions vont enfin nous permettre de bien travailler, de mieux travailler ?

En conclusion, d'après les très nombreux mails et appel téléphoniques reçus, le projet d'école, inscrit dans le cadre d'une Éducation Nationale - qui ne sait plus où donner de la tête - est perçu comme un pensum, une souffrance. Bien sûr il est tourné vers la réussite des élèves mais qui ne la souhaite pas ? Il est redondant avec le travail effectué en classe, préparation PPRE, APC et ne laisse aucun souffle de liberté, ne laisse la place ni n'encourage aucun élan portant un enseignement de qualité.

« Faut vous dire Monsieur, que chez ces gens-là, Monsieur(...)on compte... » J. Brel

Dans le cadre de la simplification administrative, le projet d'école tel qu'il est présenté doit purement et simplement disparaître. Il faut tout repenser et en faire un vrai projet en dehors de tout objectif technocratique.

Notre consigne s'adresse principalement aux directrices /directeurs d'école, puisque c'est eux qui vont « s'appuyer » le plus gros du boulot : remplissez les indicateurs à minima (2012/2013) et pour les actions des axes, à remplir à la rentrée, appuyez vous sur la concertation avec les collègues qui eux connaissent les élèves.